

commentées, et dans le même ordre que lui. Puis-je, tout d'abord, rappeler les paroles de mon honorable ami touchant l'amélioration dans l'état de santé de Sa Majesté le Roi? L'honorable député l'a dit, la semaine dernière, la Chambre des communes a exprimé sa gratitude et sa joie à la nouvelle que Sa Majesté continue à reprendre des forces. Nous sommes tous, je sais, on ne peut plus heureux d'apprendre que Sa Majesté, aujourd'hui établie au bord de la mer, devient rapidement convalescente. Nous du Canada serons heureux de nous associer à la Grande-Bretagne et aux autres pays de l'empire britannique pour célébrer par un jour d'action de grâces le retour à la santé de notre souverain lorsqu'il plaira au gouvernement de Sa Majesté dans la métropole de désigner un jour à cette fin.

Ensuite mon honorable ami a parlé de l'industrie de la pêche; commentant le passage du discours du trône qui parle de la nomination d'un sous-ministre des Pêcheries, il a demandé si le Gouvernement comptait nommer un ministre des Pêcheries. Je lui réponds que le Gouvernement a l'intention de créer le portefeuille distinct de ministre des Pêcheries; mais j'espère qu'il nous permettra de choisir pour cela le moment opportun.

L'hon. M. BENNETT: A l'approche des élections.

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Mon honorable ami, le chef de l'opposition, a parlé longuement de la cession des ressources naturelles des provinces de l'Ouest. Il a censuré le ministère du retard apporté à la solution de ce problème et il a cité un passage d'un discours du trône présenté au Parlement, voilà trois ou quatre ans, au cours duquel il était exposé que cette cession faisait l'objet de négociations alors en marche. Mon honorable ami aurait pu remonter bien plus loin encore. Il pourrait remonter jusqu'au jour du premier avènement de sir Robert Borden, dont mon honorable ami devint plus tard l'un des soutiens à la Chambre, et en parcourant les discours du trône de l'époque il découvrira qu'il était question de l'attribution de la gestion des ressources naturelles aux provinces de l'Ouest.

L'hon. M. BENNETT: La guerre a mis obstacle à cela.

Le très hon. MACKENZIE KING: On tient la guerre responsable de beaucoup de choses, mais pour ce que vous venez de dire il ne faut pas lui en faire porter l'entière responsabilité. Nullement. J'éclairerai mon honorable ami sur ce sujet. L'explication, c'est qu'en cette affaire de cession il faut deux parties pour l'effectuer et non pas seulement une. Nous aurions été disposés à faire droit à tous

les désirs des provinces de l'Ouest que nous aurions pu en cinq minutes régler cette question. C'est parce qu'il avait conscience de la mission importante qui lui était confiée que le Gouvernement a procédé avec prudence et non sans raison, dans le règlement de cette affaire.

L'hon. M. EDWARDS: L'embaras vint de ce qu'il fallut négocier à trois au lieu de deux.

Le très hon. MACKENZIE KING: Trois?

L'hon. M. EDWARDS: En effet; il y avait le gouvernement fédéral, celui de l'Alberta et l'honorable député de Labelle (M. Bourassa).

M. BOURASSA: Je suis content d'apprendre cela.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si je ne fais erreur, mon honorable ami de Frontenac-Addington (M. Edwards) pense en vérité que sir Robert Borden avait aussi un troisième personnage avec qui il devait discuter le règlement de cette affaire, et ce personnage ne serait autre que mon honorable ami même (M. Edwards).

Dans le but de bien mettre en lumière les efforts du Gouvernement pour en venir à une solution, je ferai observer que de prime abord le règlement de cette affaire fut débattu entre les trois provinces réunies. Nous supposions que tel était leur désir, mais nous ne tardâmes pas à découvrir, dès une réunion préliminaire, que nous prendrions beaucoup de temps à en venir à une entente en négociant avec les trois provinces collectivement. On pensa alors à traiter séparément avec chacun des gouvernements, et les événements nous donnèrent raison, puisque peu de temps après nous en venions à un accord avec l'Alberta, quoique nos démarches auprès des autres provinces n'aient pas encore abouti.

Mon honorable ami le leader de l'opposition se demande pourquoi en agissons-nous autrement avec le Manitoba qu'avec l'Alberta. Pour la raison que nous en sommes venus à une entente précise avec l'Alberta quant au règlement de cette question.

L'hon. M. EDWARDS: Etait-ce en 1926?

Le très hon. MACKENZIE KING: Exactement. Nous réussîmes à nous entendre et à être sur le point de proposer une mesure législative donnant effet à cette entente. Nous ne fûmes pas aussi heureux avec le Manitoba. Nous nous heurtâmes à des questions de comptabilité, et force nous fut de recourir à un autre mode de règlement. Ce mode reçut l'adhésion du gouvernement manitobain. Nous finîmes par tomber d'accord quant au mode et quant à la base d'une solution avec le Manitoba. C'était un progrès marqué en ce qui concerne cette province. Et l'accord ne porta